

**Conseil Municipal de Montjoux**  
**Extrait du compte-rendu de la séance du 13 janvier 2020**

**Régularisation du chemin du Serre – signature d'un acte :**

Monsieur le Maire rappelle la régularisation en cours auprès de Maître DELAVAL-PISSONNIER, notaire à Taulignan, concernant le Chemin du Serre, certaines parcelles de ce chemin communal appartenant toujours à des propriétaires privés.

Plusieurs propriétaires ont donné leur accord pour céder à la commune les parcelles concernées, il s'agit de :

- M Laurent RIEU,
- Mme Gertrude FAURE-ZORZAN et ses enfants,
- Mme LAHAYE et M. LECOINTE,
- M. Thierry GIRARD.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à procéder à ces régularisations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la régularisation du chemin du Serre et notamment les actes notariés auprès de Maître DELAVAL-PISSONNIER, notaire à TAULIGNAN.

**Création de poste d'adjoint technique :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique, à raison de 23 heures hebdomadaires pour assurer les fonctions d'agent technique communal polyvalent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 23 heures hebdomadaires pour assurer les fonctions d'agent technique communal polyvalent,

- L'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées par les articles 3, 3-1 et 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, il sera également chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération du candidat retenu selon la nature des fonctions concernées, son expérience et son profil.

Les critères de notation à prendre en compte dans l'étude des candidatures devront se porter sur : la prise de décision, l'autonomie, l'anticipation, les compétences techniques polyvalentes. Les besoins identifiés se portent autour de l'espace vert, la chaufferie, les stations d'épuration, les containers à poubelle, la connaissance du réseau d'eau, la petite maçonnerie, des connaissances basiques en électricité et en plomberie.

**Service commun des archives – convention avec la CCDB – mise à jour du coût annuel**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 novembre 2018 autorisant la signature d'une convention avec la CCDB pour l'adhésion au service commun des archives.

La prestation a débuté en 2019 et se poursuivra les années suivantes.

Suite au bilan de cette première année, il convient de signer une annexe financière à cette convention. Celle-ci prévoit 8 journées d'intervention de l'archiviste intercommunale sur la commune de Montjoux pour un montant de 1672 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les conditions de l'annexe financière à la convention du service commun archives,

**Participation à une réparation :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Laura BARNAUD qui sollicite le remboursement d'un pneu neuf de son automobile.

En effet, Mme BARNAUD a heurté par mégarde une pierre tranchante du massif mis en place à l'intersection de la route de Teyssières et du chemin de la Combe de Maret dans le cadre des travaux d'aménagement des espaces publics de la Paillette.

Le panneau signalant les travaux avait semble-t-il été déplacé.

La facture de réparation jointe au courrier s'élève à 85.20 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de dédommager Mme BARNAUD à hauteur de la moitié de la facture présentée, soit 42.60 €.

**Point sur les travaux liés aux espaces publics :**

Les travaux du lavoir sont terminés. Une fois que les blocs seront posés, le nettoyage pourra s'opérer. Le paysagiste devrait avoir terminé ses interventions fin janvier.

La fontaine est en cours de réalisation.

Le constat général concernant les enrobés est satisfaisant en terme de réalisation, même si une petite déception est à noter concernant le rendu du sablage

Monsieur Jean DUMAS a constaté qu'un mur de sa maison s'est fendu suite aux travaux d'assainissement. Un professionnel de la maçonnerie va poser son expertise concernant les travaux à réaliser.

Il reste à poser un frein de porte de type Groom aux WC publics.

La création d'un jeu de boule est envisagée.

### **Questions diverses :**

- Vente de la propriété RASPAIL, à la sortie du village en direction de TEYSSIERES ( 140 hectares). Les acquéreurs devant se manifester avant le 07 janvier, la commune a posé une option concernant le lot des bois. L'idée de créer un patrimoine forestier avec la Commune de TEYSSIERES est à envisager. Le Conseil Municipal s'accorde sur ce principe qu'il s'agira de développer en fonction de la suite.
- Démarrage de la redevance incitative. Les nouveaux tambours fonctionnent. La commune détient 3 badges : un pour la cantine, géré par Cathy, un pour les déchets divers, géré par Richard et un dernier de secours, géré par Philippe B.
- Courrier de Madame TEYSSEYRE : demande d'une participation financière de la part de la commune, concernant la stérilisation des chats qui vivent sur le quartier du DEVES. Le Conseil Municipal s'accorde sur le principe d'une aide à la subvention pour l'association qui œuvre en ce sens sur la secteur de DIEULEFIT. Un courrier de réponse sera adressé à Madame TEYSSEYRE .
- La proposition est faite de projeter le film de l'association « Le petit train du Picodon » durant le repas communal du 29 février prochain.

Séance levée à 21 heures 30.